

Mise à jour sur le développement du Projet minier Wasamac

Rencontre avec le REVIMAT
7 octobre 2026



Mise en garde concernant l'information prospective



Certains des énoncés de cette présentation sont des « informations prospectives » en vertu des dispositions des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières. Tous les énoncés, autres que les déclarations ou faits historiques, abordant des circonstances, des activités, des événements ou des développements que Mines Agnico Eagle Limitée (la « **Société** ») croit, prévoit ou anticipe qu'ils sont susceptibles de se produire dans le futur sont des informations prospectives. Les informations prospectives figurant dans cette présentation, ou qui pourraient être communiquées verbalement à l'occasion de cette présentation, comprennent, sans s'y limiter, les déclarations concernant les informations relatives aux projets miniers, incluant le projet Wasamac: les échéanciers prévus, incluant le début de la période de production, les investissements requis, les productions anticipées, la quantité de matériel extraite, leur durée de vie, leur potentiel géologique, les méthodes de traitement des eaux, les infrastructures envisagées et actuelles, incluant leur évaluation, leur capacité et leur optimisation, la méthode de transport prévue, la profondeur de minage anticipée, les emplois pouvant résulter des projets miniers, la poursuite, la portée et les résultats des programmes d'exploration ou de développement et de toute étude, l'obtention de permis et d'autorisations incluant les échéanciers de dépôt projetés, le maintien des relations avec les communautés locales et les Premières Nations incluant les échéanciers de communication prévus, les impacts environnementaux et sociaux, incluant les potentiels empiètements en milieu humide et les impacts sur la faune et la flore, la mise en place de mesures d'atténuation environnementales et leurs performances anticipées, les plans de restauration projetés ainsi que l'atteinte les synergies anticipées, notamment grâce aux récentes transactions et à la consolidation de position stratégique en Abitibi, incluant sans s'y limiter les projet Marban et Odyssey.

Ces énoncés, qui reflètent le point de vue de la société à la date des présentes, sont soumis à certains risques, incertitudes et hypothèses, et il convient de ne pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Les facteurs et hypothèses utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent document, qui peuvent s'avérer incorrects, comprennent, entre autres, les hypothèses susmentionnées et celles figurant dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la U.S. Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). La société suppose également qu'aucune perturbation importante de ses activités ne se produira; que la production, l'octroi de permis, la mise en valeur, l'expansion et l'accélération des activités de chacune des propriétés d'Agnico Eagle se dérouleront conformément aux attentes et aux plans actuels; que les plans de la société pour ses activités minières ne changeront pas ou ne seront pas modifiés de manière importante; que les prix des métaux pertinents, les taux de change et les prix des fournitures clés utilisées dans l'extraction et la construction (y compris la main-d'œuvre et l'électricité) seront conformes aux attentes d'Agnico Eagle; que l'incidence des droits de douane ou des conflits commerciaux ne se fera pas sentir de manière importante sur le prix ou la disponibilité des intrants utilisés par la société dans ses activités; que les estimations actuelles d'Agnico Eagle au sujet des réserves minérales, des ressources minérales, des teneurs du minerai et des taux de récupération du minerai s'avéreront exactes; qu'il ne se produira aucun retard important dans la réalisation des projets de croissance en cours; que l'activité sismique aux sites de la société à LaRonde, à Goldex, à Fosterville et à d'autres propriétés sera conforme aux prévisions de la société; et que les efforts de la société pour atténuer les répercussions sur les activités minières, y compris en ce qui a trait aux relations avec la collectivité donneront les résultats prévus, que les plans actuels de la société pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre donnent les résultats escomptés; que les plans actuels de la société pour optimiser la production seront menés à bien et qu'aucune modification importante ne sera apportée aux taux d'imposition et au cadre réglementaire actuels; que les gouvernements, la société ou d'autres parties prenantes ne prendront pas de mesures en réaction à une pandémie ou à d'autres situations sanitaires d'urgence qui auraient, individuellement ou collectivement, une incidence importante sur la capacité de la société à exercer ses activités ou sur sa productivité; et que les mesures prises relativement à une pandémie ou autres situations sanitaires d'urgence ne nuiront pas à la capacité de la société d'obtenir les fournitures nécessaires et de les faire parvenir à ses sites miniers. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Ces risques comprennent notamment, mais sans s'y limiter, la volatilité des prix de l'or et des autres métaux; l'incertitude des estimations concernant les réserves minérales, les ressources minérales, les teneurs du minerai et les taux de récupération du minerai; l'incertitude entourant la production, la mise en valeur des projets, les dépenses en immobilisations et les autres coûts futurs; les fluctuations des taux de change; les pressions inflationnistes; le financement des autres besoins en capitaux; le coût des programmes d'exploration et de mise en valeur; l'activité sismique aux exploitations de la société, y compris à LaRonde, à Goldex et à Fosterville; les risques miniers; les protestations de la communauté, notamment des groupes autochtones; les risques associés aux activités réalisées à l'étranger; les risques associés aux coentreprises; la réglementation gouvernementale et environnementale; la volatilité du cours des actions de la société; ainsi que les risques associés aux stratégies de la société en matière d'instruments dérivés sur les devises, le carburant et les sous-produits des métaux; l'environnement de hausse des taux d'intérêt; le risque pour les grandes économies de connaître un ralentissement de l'activité économique, voire une récession; le risque d'une augmentation des conflits ou des hostilités dans diverses régions, y compris l'Europe, l'Amérique du Sud et le Moyen-Orient; et la portée et les conséquences directes et indirectes sur la société de maladies ou d'éclotions transmissibles, ainsi que des mesures prises par les gouvernements, la société ou d'autres pour tenter d'en atténuer la propagation. Pour obtenir plus de précisions sur ces risques et d'autres facteurs qui pourraient empêcher la société d'atteindre les objectifs énoncés dans les énoncés prospectifs du présent communiqué, veuillez vous reporter à la notice annuelle de 2025 et au rapport de gestion de la société, documents déposés sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca et déposés sur EDGAR à www.sec.gov, de même qu'aux autres rapports déposés par la société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC. À moins que la loi ne l'exige, la société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.

Information additionnelle : Pour des détails sur les résultats de la Société du deuxième quart de l'année 2026, veuillez consulter les informations de la Société publiées en date du 29 juillet 2026.

Tour de table

L'équipe du Projet minier
Wasamac



**Marc-André
Lavergne**
Directeur du
Projet minier
Wasamac



Patrice Richer
Surintendant
environnement et
autorisations



Marie-Maude Turcotte
Superviseure générale,
communication et
relations avec la
communauté

OBJECTIFS DE LA RENCONTRE



1. Présenter la mise à jour du projet minier souterrain Wasamac
2. Présenter les mesures de cohabitation : guide du bon voisinage
3. Période d'échanges afin de recueillir les commentaires de votre organisme et de répondre à vos questions



AGNICO EAGLE



MISE À JOUR SUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET MINIER WASAMAC

Depuis l'acquisition du projet en 2023, nous l'avons optimisé en poursuivant 3 objectifs :



Minimiser l'empreinte
environnementale du
projet à long terme



Maximiser l'utilisation des
infrastructures régionales
plutôt que d'en construire
de nouvelles



Ajuster le projet aux
standards d'Agnico Eagle

**Le projet révisé est présentement à l'étape de l'étude de préfaisabilité (PFS)
et de l'étude d'impact environnemental et social (ÉIES).**



Usine au site

- Investissement **disproportionné** pour l'ampleur du projet (inflation importante)
- **Plus grande empreinte environnementale** pour l'usinage et la déposition des résidus miniers
- Construction d'une nouvelle usine dans un contexte de **capacité de traitement excédentaire**



Transport par train

- **Grande empreinte** construction de deux terminaux ferroviaires
- Impact sur l'**habitat du poisson**, de nombreux **milieux humides** et **cours d'eau**
- **Interruptions de circulation** pour 3 croisements de la route Transcanadienne et plus de 10 traverses de routes secondaires
- **Nombreuses acquisitions de propriétés** requises

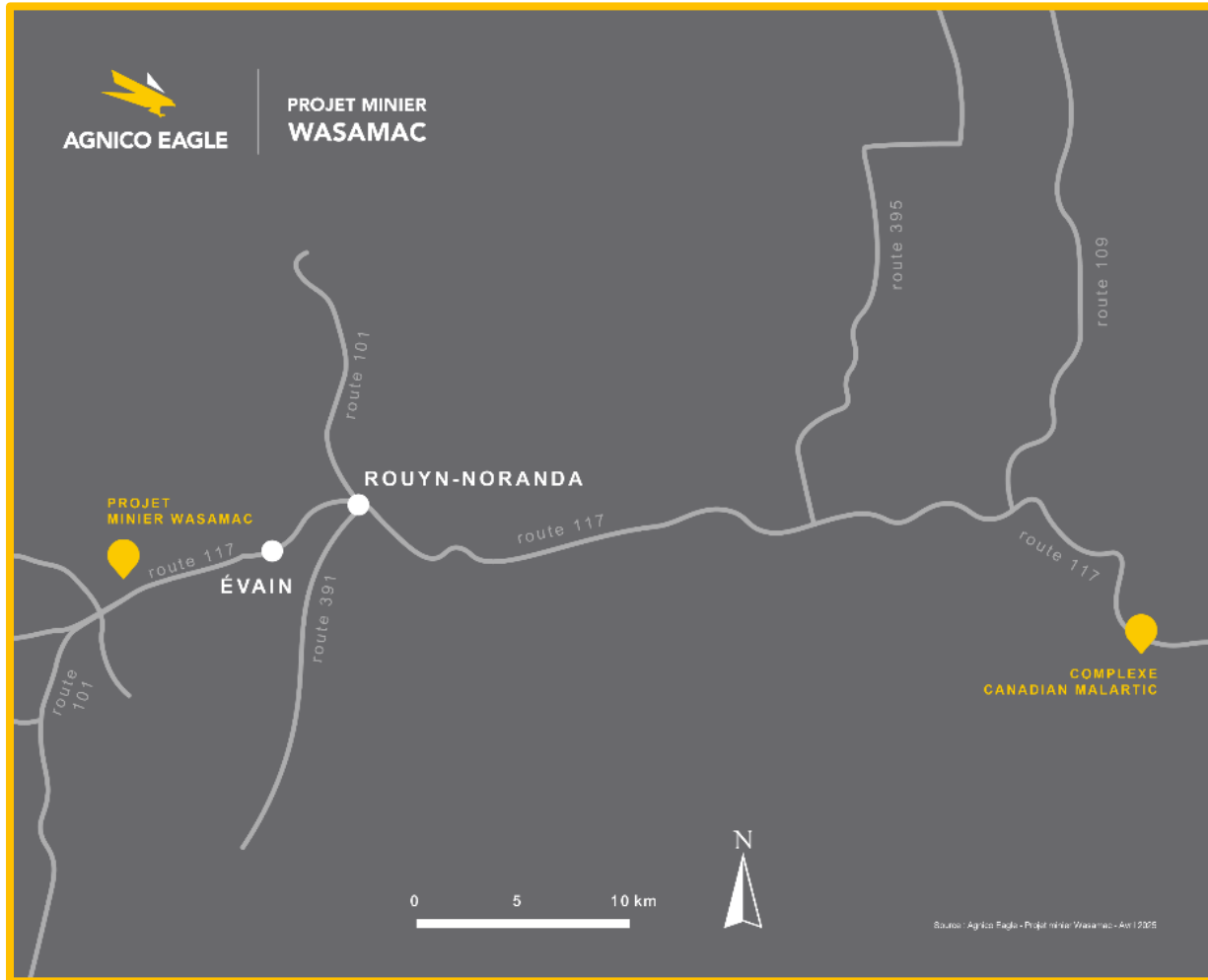


Transport par camion

Option privilégiée

- Minimise la construction de nouvelles infrastructures et **possibilité d'étudier diverses options** pour réduire l'impact sur les communautés
- Désavantage à court terme lié aux GES, mais **empreinte environnementale long terme réduite** (pas de parcs à résidus, pas d'usine de filtration, pas de halde à stériles permanente)
- Environ 4 voyages / heure en continu (24/7)

LE PROJET MINIER WASAMAC EN BREF



Projet situé à **15 km** du centre de Rouyn-Noranda et accessible via la route **101/117**

Mine souterraine

Gisement aurifère sous un ancien site minier restauré, profondeur de 260 m à 800 m

~ 15 ans d'opération

La production commerciale pourrait débuter en 2034

Site principal en surface
éloigné du voisinage
et dissimulé derrière une colline boisée

3 200 à 4 000 t/jour

Volume d'extraction optimisé transporté par camion*

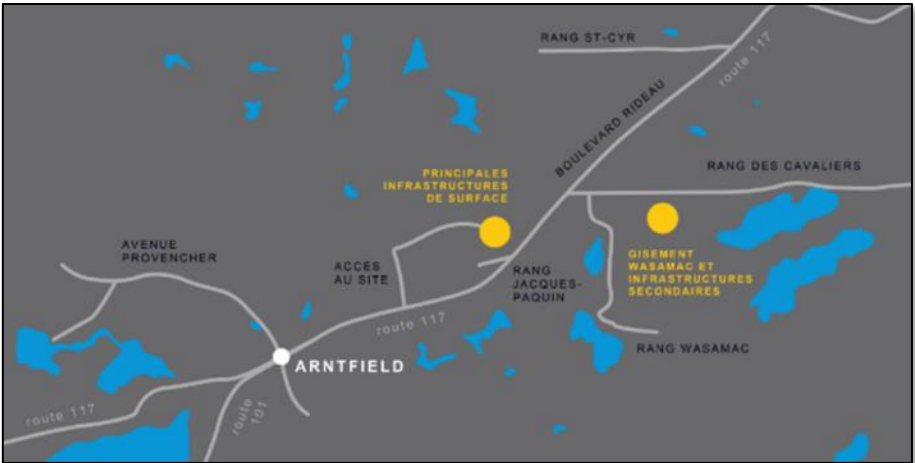
+ de 240 emplois

(excluant emplois indirects et à l'usine de Malartic)
Moyenne annuelle durant la période en construction : **150 emplois** directs et indirects

+ de 700 M\$ CAD

en investissements (350 M\$ CAD en CAPEX initial)

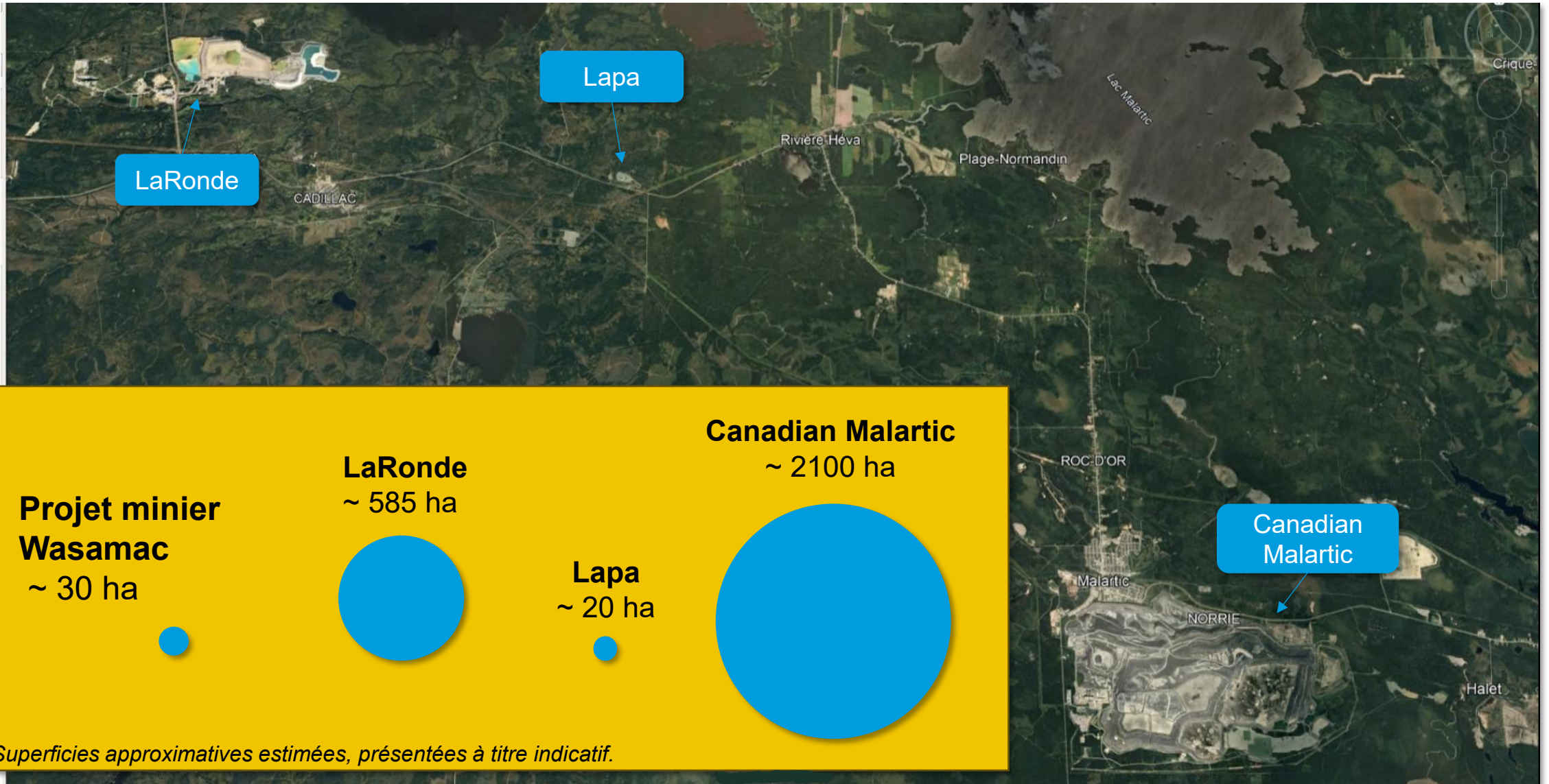
*Le projet ne nécessite plus le dépôt d'une étude d'impact environnemental auprès du gouvernement fédéral.



ÉTUDE DE FAISABILITÉ 2021

PROJET RÉVISÉ

Usine de traitement	Usine complète construite sur le site	Aucune usine
Résidus	Création d'un parc à résidus de 14 millions de tonnes	Aucun nouveau parc à résidus, disposition dans la fosse Canadian Malartic
Intrants chimiques	Utilisation de cyanure sur le site	Zéro cyanure ou intrants d'usine à Wasamac
Stériles	Haldes permanentes en surface	Stériles progressivement retournés sous terre comme remblais



LA RESTAURATION DU SITE PLANIFIÉE DÈS LE DÉPART

- Minimiser l'empreinte et prévoir la restauration dès la conception du projet.
- Déployer avec nos équipes et nos fournisseurs des pratiques exemplaires.

L'exemple de la mine Lapa

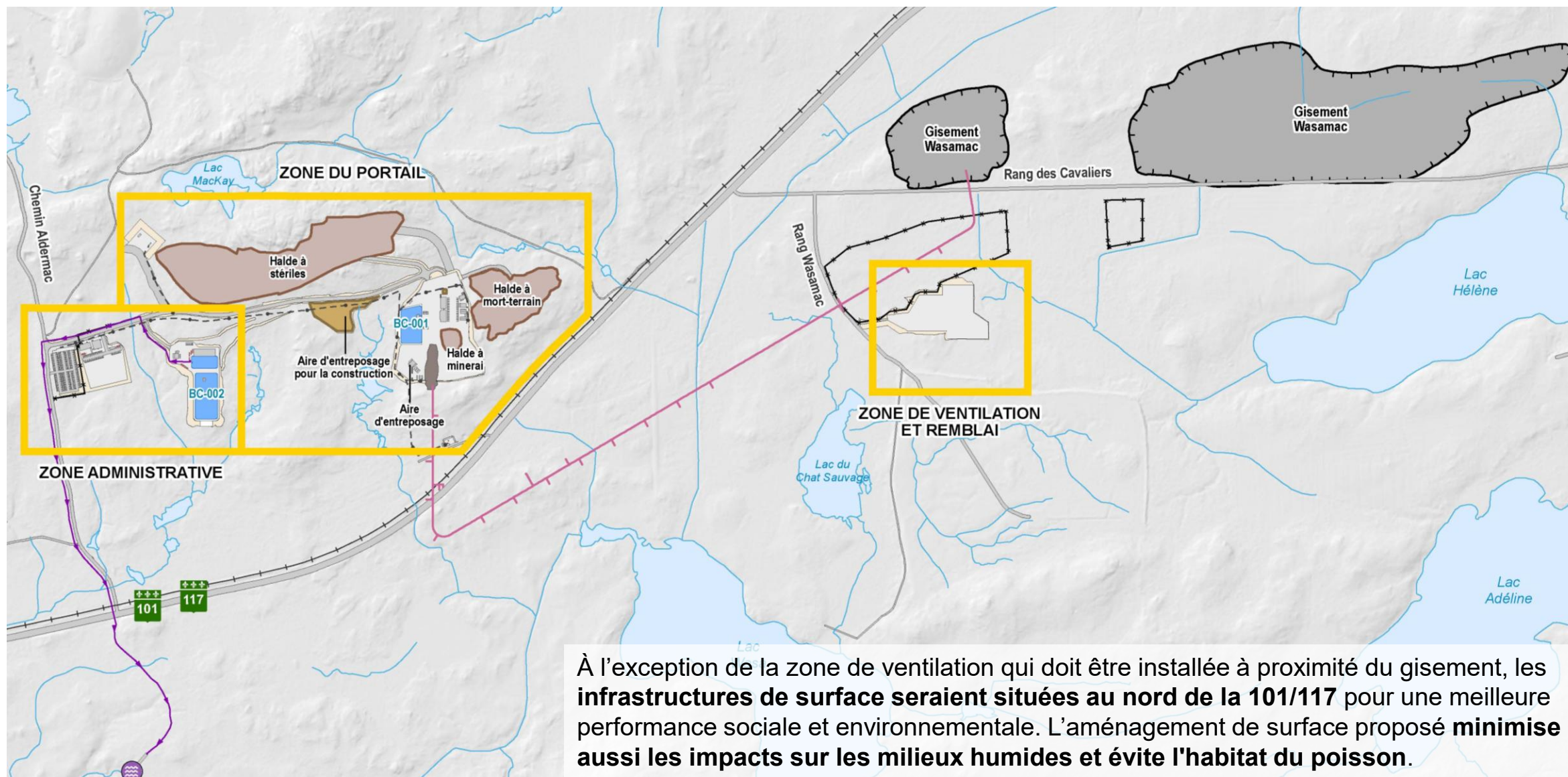


[Écoutez le
récit en vidéos](#)



LES INFRASTRUCTURES PROJETÉES

LES INFRASTRUCTURES PROJÉTÉES - PRÉLIMINAIRE

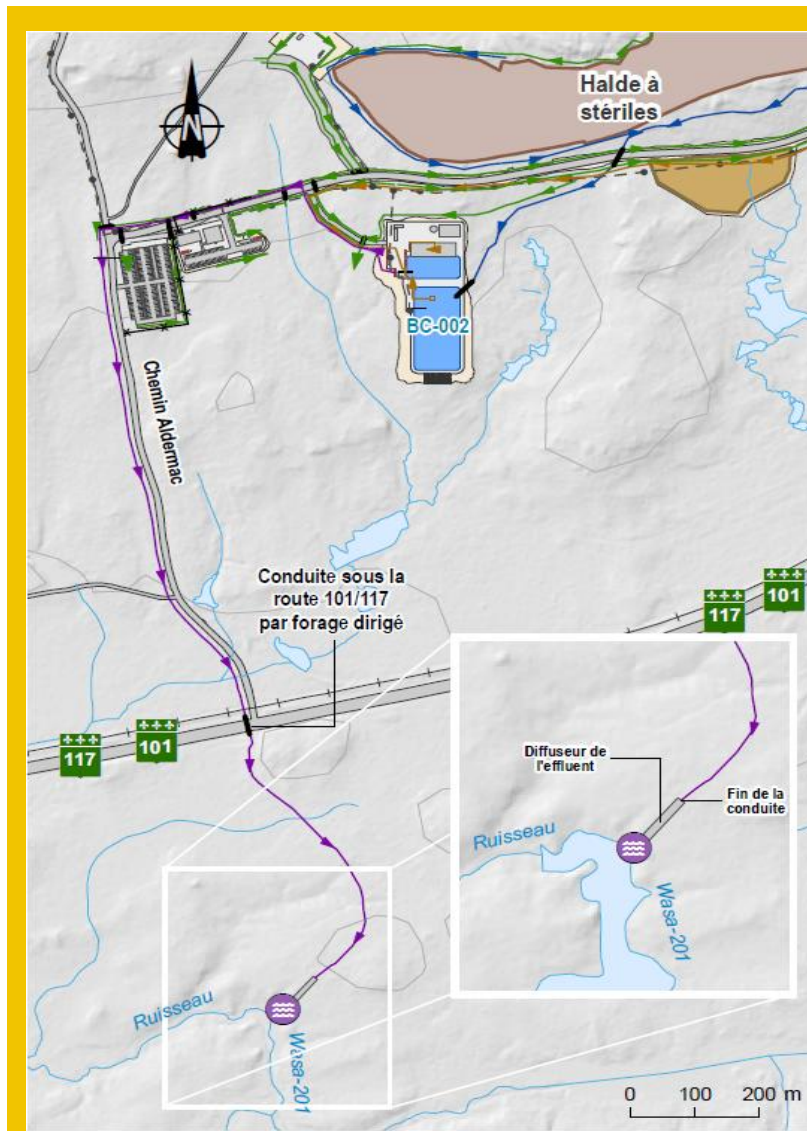


GESTION DE L'EAU

- Réutilisation de l'eau pour les activités souterraines
- Bassins conçus pour absorber les épisodes de fortes pluies les plus intenses
- Le projet prévoit désormais **un rejet final unique, dirigé vers le sud**, dans le ruisseau Wasa, qui fait partie du bassin versant du fleuve Saint-Laurent

Différences avec les versions précédentes du projet :

- ⊗ d'usine de traitement du minerai
- ⊗ d'usine de filtration des résidus
- ⊗ de cyanure

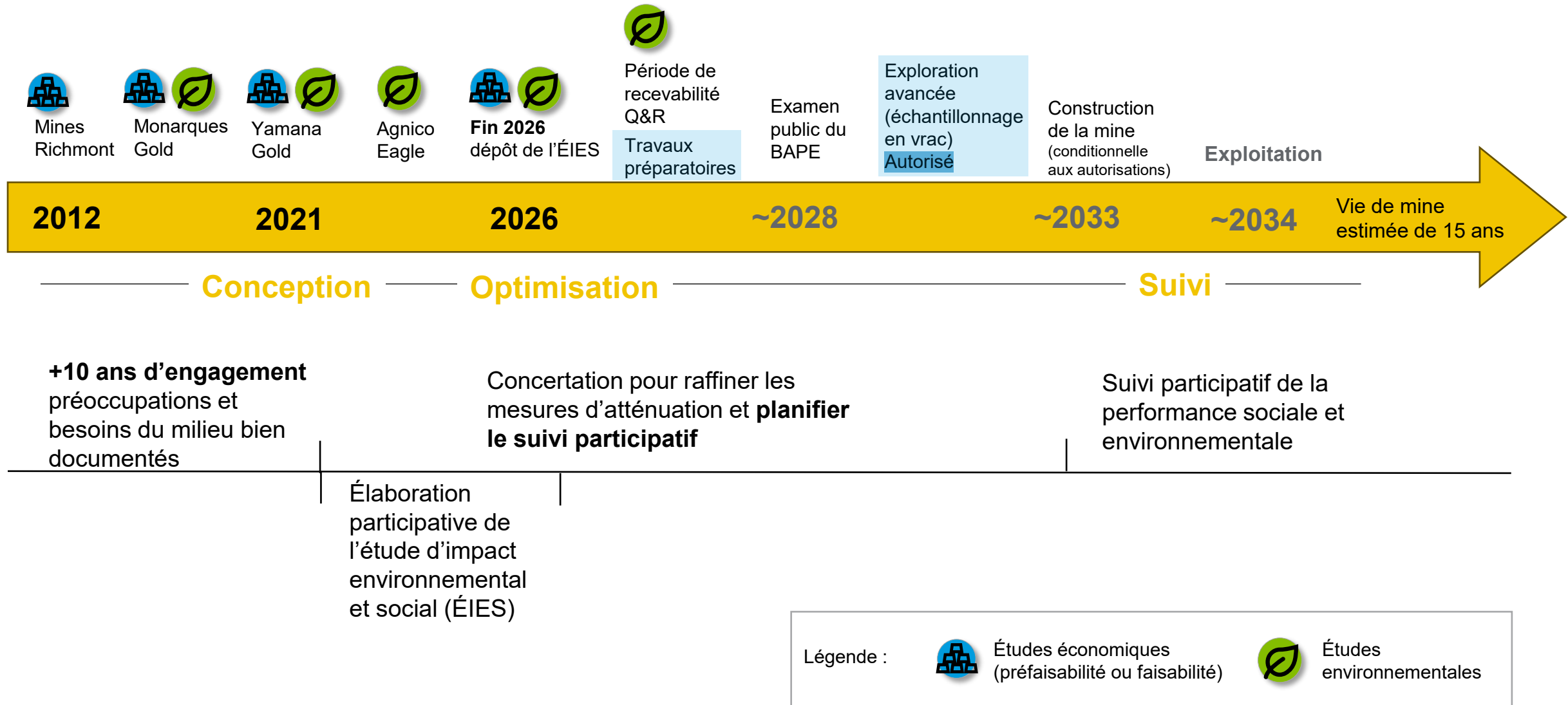


L'eau de contact avec les opérations minières serait traitée afin que l'effluent final respecte toutes les normes environnementales.



ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

ÉCHÉANCIER PROJETÉ



Version préliminaire de la table des matières de l'ÉIES



Chapitre 1 - Introduction

Chapitre 2 - Variantes

Chapitre 3 - Description du projet

Chapitre 4 - Relation avec le milieu

Chapitre 5 - Méthode

Chapitre 6 - Enjeux

Chapitre 7 - Milieu physique *

Circulation, GES, Sol, Hydrogéologie, Eau de surface, Eau souterraine, Air ambiant, Ambiance sonore et vibrations, Ambiance lumineuse

Chapitre 8 - Milieu biologique *

Végétation et milieux humides, Faune aquatique, Herpétofaune, Faune aviaire.

Chapitre 9 - Milieu humain autochtone

Chapitre 10 - Milieu humain allochtone *

Qualité de vie, utilisation du territoire, paysage, retombées économiques, formation, logement, valeur des résidences.

Chapitre 11 - Évaluation des effets cumulatifs

Chapitre 12 - Résilience aux changements climatiques

Chapitre 13 - Gestion des risques d'accidents

Chapitre 14 - Programme préliminaire de suivi et surveillance

Chapitre 15 - Proposition de compensation

Chapitre 16 - Synthèse du projet

* Exemples de contenu du chapitre.

Toutes les sections de l'étude d'impact avancent avec les expertises externes spécifiques à chacune.

Des résultats préliminaires ont été partagés au Comité de suivi Wasamac et d'autres sont à venir.

Une rencontre publique sera organisée cet hiver pour en présenter les résultats : les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à l'infolettre Wasamac pour en être informées!

Pour s'inscrire à l'infolettre de Wasamac





Guide de bon voisinage et mesures de cohabitation

GUIDE DE BON VOISINAGE

Un guide de bon voisinage est en cours d'élaboration en collaboration avec les résidents du secteur et le comité de suivi. Il s'appuie sur les bonnes pratiques et les standards d'Agnico Eagle en matière de relations communautaires.



Principaux contenus du Guide :

- Approche de relations communautaires et accompagnement personnalisé des parties prenantes
- Résolution participative des signalements (plaintes et préoccupation)
- Programmes de suivis des impacts dans le voisinage et processus de réclamation en cas de dommages
- Programmes de compensation
- Programme volontaire d'acquisition de propriétés

Consultations en cours :
Des rencontres individuelles sont proposées aux 93 propriétaires admissibles en plus du travail d'élaboration en cours avec le comité de suivi.

Zone de projet

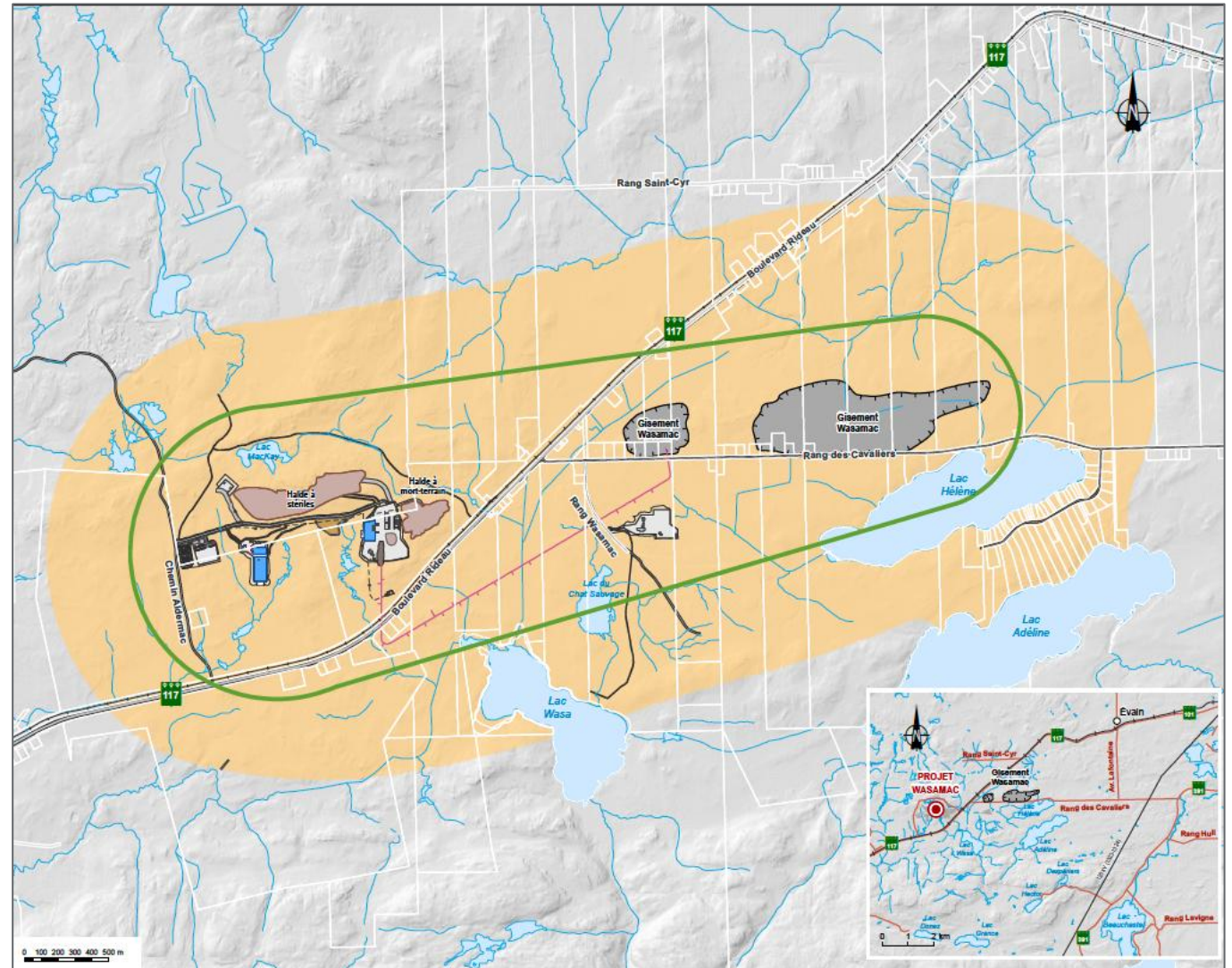
- Programme volontaire d'acquisition (en place depuis 2024)
- Programmes de suivis environnementaux et atténuation des impacts
- Programme de compensation des propriétaires pour les impacts matériels cosmétiques et la gestion de la cohabitation
- Programme de compensation des résident.es pour les inconvénients causant un dérangement

Zone de voisinage de proximité

- Programme de compensation des résident.es pour les inconvénients causant un dérangement
- Programmes de suivis environnementaux applicables

Toutes zones et au-delà

- Communications et relations communautaires
- Projets de proximité
- Gestion des signalements





Période d'échanges

MERCI !

Le dialogue se poursuit :



Visitez notre site web



Abonnez-vous à notre infolettre



Échangez avec nous au bureau communautaire



PROJET MINIER
WASAMAC



Tél. : 1 833 510-0330 ou Texto : 833 510-0330



14 rue d'Évain à Rouyn-Noranda
Du lundi au jeudi entre 9 h et 17 h
ou sur rendez-vous



relations.wasamac@agnicoeagle.com

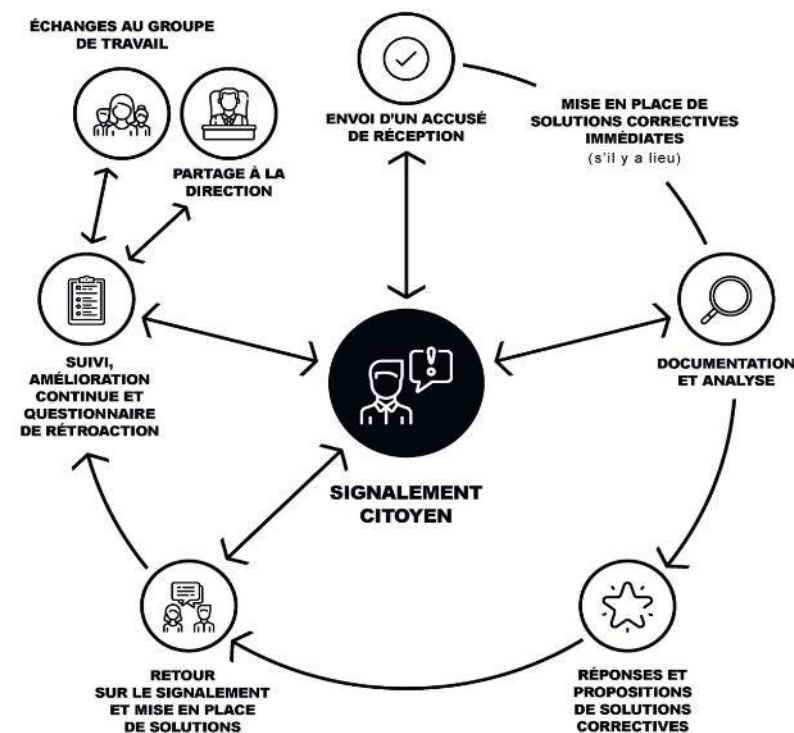


wasamac.agnicoeagle.com



Agnico Eagle Wasamac

CHEMINEMENT TYPE D'UN SIGNALEMENT



Vous avez une question ? Un commentaire ? Une préoccupation ?
Un signalement ? Une proposition ? Nous sommes à l'écoute. **Contactez-nous !**